

Loi organique de 1983

[Traduction]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je me dois de détromper immédiatement le leader parlementaire du gouvernement qui s'imagine que le projet de loi sera adopté sans difficulté par la Chambre des communes, car ce ne sera pas le cas. Ce n'est pas que je veuille effacer une fois pour toutes le caractère œcuménique des vendredis après-midi, mais l'œcuménisme exige de tous les participants non seulement de l'amitié, mais aussi de la franchise.

Je dois dire à mes amis d'en face, ce groupe important qui siège en face de moi, que nous n'avons pas l'intention de faciliter l'adoption du projet de loi parce que j'estime qu'il est fondamentalement défectueux. A mon avis, c'est pousser l'organisation et la réorganisation à l'extrême. L'instigateur de ce projet a quitté la Fonction publique et siège désormais à l'autre endroit. Les députés savent de qui je veux parler, mais pour être précis, je rappelle qu'il s'agit de Michael Pitfield.

● (1540)

J'étais à la Bibliothèque du Parlement en train de lire un ouvrage sur l'organisation du gouvernement. Je suis tombé sur un exposé d'Edmund Burke, rédigé en 1791, et chacun d'entre nous devrait le garder à l'esprit en examinant cette dernière trouvaille d'un gouvernement qui est devenu un maniaque de la réorganisation. Voici ce qu'a déclaré Edmund Burke:

Un homme ignorant, qui n'est pas assez fou pour tripoter son réveil, a suffisamment confiance en lui toutefois pour croire qu'il peut sans problème démonter et remonter à son gré une machine bien différente et autrement importante et complexe, une machine composée de bien autre chose que des rouages, des ressorts, des balanciers et des forces qui s'opposent ou se conjuguent. Les hommes ne pensent guère à l'immoralité de leurs actes lorsqu'ils se mêlent sans réfléchir de choses qui leur échappent.

C'est le cas du projet de loi à l'étude. Le gouvernement veut absolument s'ingérer dans des domaines dont les ministères et les organismes fédéraux s'acquittaient déjà très bien. Le ministère des Affaires extérieures et l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce n'approuvent pas l'objet du projet de loi.

Un peu plus loin dans ce document, on peut lire ceci:

Le désir ardent de réorganiser les fonctions, les pouvoirs et les rapports est évidemment l'un des instincts les plus fondamentaux des hauts fonctionnaires. Si l'on considère les organigrammes comme des manipulations des os, nous connaissons une pléthore de chiropracteurs radicaux qui sont convaincus que ce qu'ils font entraînera d'une façon ou d'une autre la disparition des maladies organiques.

C'est à quoi me fait penser cette mesure, qui n'est qu'une manipulation. L'auteur ajoute également ceci:

Après ce désir urgent de réorganisation vient celui d'accroître sans cesse le nombre de gestionnaires, soit dans les organismes centraux, soit au sein des ministères. Si les gestionnaires sont jugés incompetents, on se contente d'en envoyer d'autres en renfort jusqu'à ce qu'à force de patauger et de s'embourber, ils soient tellement enlisés qu'ils ne puissent plus prendre les décisions qui s'imposent.

Puis, il fait une requête:

Il faut en revenir à la simplicité, à la clarté et à la rapidité de décision dans l'organisation des fonctions et le partage des pouvoirs, et être prêt à renoncer aux raffinements purement décoratifs qui ont donné une apparence rococo à tous nos plans d'organisation.

Voilà qui s'applique parfaitement ici. Les deux ministères visés marchaient bien. Ils avaient été mis sur pied à une fin précise, et chacun savait à quoi s'en tenir, non seulement au Canada, mais également à l'étranger.

Je voudrais citer un passage d'un article de Jim Robb paru dans le *Citizen* d'Ottawa. Il était écrit, sous le nom de l'auteur:

Ed Lumley le reconnaît.

Le vénérable ministère de l'Industrie et du Commerce, maintenant remplacé par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, a baissé de plusieurs crans dans l'ordre hiérarchique gouvernemental.

C'est bien ce qui s'est passé, le ministre le dit. L'article se poursuit:

«Le ministère de l'Industrie et du Commerce était orienté vers le centre du Canada et les entreprises de fabrication. C'est pourquoi il a perdu de son influence au sein du cabinet», de dire M. Lumley.

Toutefois, étant donné le taux de chômage élevé au Canada, et la nécessité d'améliorer notre secteur manufacturier pour les ouvriers, le pays, le monde même, je ne crois pas qu'un ministre de la Couronne doive dire que ce ministère a perdu son influence. Si c'est le cas, comme on le dit, il ne faut pas blâmer les gens du ministère, mais commencer à le réorganiser. Selon moi, il y aurait avantage à le renforcer.

J'ai parlé à des fonctionnaires d'Industrie et Commerce qui m'ont raconté ce qui s'est passé. Il semble que cette loi visait non pas à renforcer le ministère ou à en augmenter les pouvoirs et la portée, mais plutôt à le mutiler, à le rabaisser et à le rendre inefficace. En effet, le ministère a toujours servi de point de contact entre les entreprises et le gouvernement. Les cadres de tous les niveaux à l'intérieur de ce ministère avaient compris leur rôle. Ce ministère devait permettre à l'entreprise de communiquer avec le gouvernement et à celui-ci d'observer le milieu des affaires.

Le rôle a été minimisé et mis en veilleuse. Ce n'est pas la bonne décision en période de reconstruction. C'est également malvenu, car Industrie et Commerce s'occupait de relations extérieures. De plus, il n'est pas juste que les employés de ce ministère soient rabaissés et doivent se joindre à ceux qui ont un rôle diplomatique et politique à jouer dans le monde, à une époque où nous devons pousser notre commerce international au maximum.

Je voudrais dire tout de suite qu'il n'y a aucune raison logique pour que nous laissions adopter ce projet de loi facilement. Le gouvernement a une majorité et je sais que ce projet sera finalement adopté si le gouvernement persiste, mais je préférerais qu'il se ravise. Je préférerais qu'il retire ce projet de loi et qu'il le réétudie. Il sera peut-être difficile au ministre d'État d'en produire une nouvelle version, mais ce ne serait pas la fin du monde.

Je ne pense pas que cette réorganisation soit souhaitable pour le ministère des Affaires extérieures, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, ni pour ceux qui travaillent dans ces deux ministères. C'est pourquoi il y a une résistance qui a causé des difficultés et entravé la réorganisation, qui a été catastrophique. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Le deuxième aspect de ce projet de loi dont je veux parler concerne les secrétaires parlementaires. Je voudrais que tous les députés sachent que l'intention du gouvernement est d'autoriser la nomination de sénateurs comme secrétaires parlementaires. Je voudrais surtout que cela soit bien compris des députés gouvernementaux qui souhaitent ardemment entrer au cabinet dans les derniers jours de ce gouvernement. N'est-il pas merveilleux que les sénateurs puissent devenir secrétaires parlementaires?